

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt six et le vingt et un septembre, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame Stéphanie CARLES, Maire de Varages.

Etaient présents : Claudia GIRARD, Vincent BLANC, Karine RUFINI, Patrick BONDIL, Thierry MEMON, Stellina MORMIN HEZELOT, Aymeric SCURI, David DUCHENE, Gilles BLANC, Elisa APOSTOLO, Antoine BARLATIER.

Etaient absents : Coralie FERRIGNO (procuration à Claudia Girard), Delphine SALARIS (procuration à Stéphanie Carles), Frédéric CAUVIN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.215-15 du code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire, Karine RUFINI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que par délibération en date du 17 août 2026 sous la présidence de M. Vincent Blanc, 3^{ème} adjoint, l'assemblée avait autorisé la participation de la commune à la vente aux enchères d'une licence de débit de boissons de 4^{ème} catégorie qui s'est déroulée du 28 août au 1^{er} septembre 2026. La commune a remporté cette enchère pour un montant total de 14 342 €.

Pour l'inscription sur le site des enchères, il a été nécessaire d'enregistrer une carte bancaire pour le paiement d'un acompte versé. La commune ayant reçu cette carte bancaire après ces dates, et afin de pouvoir finaliser cette inscription, la Coopérative Oléicole la Varageoise a dû régler à son compte les frais d'acomptes qui s'élèvent à 1 420 €.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rembourser la Coopérative Oléicole la Varageoise l'avance de ces frais. Elle indique qu'elle ne prendra pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- où l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,

DECIDE

- De procéder au remboursement d'un montant de 1 420 € au profit de la Coopérative Oléicole la Varageoise correspondant aux frais d'acomptes versés par carte bancaire à leur nom.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

Le Maire
Stéphanie CARLES



Le secrétaire de séance
Karine RUFINI

N°77

**REMBOURSEMENT DE
FRAIS D'ACOMPTES
VERSES PAR LA
COOPERATIVE OLEICOLE
LA VARAGEOISE POUR
L'INSCRIPTION DE LA
COMMUNE A LA VENTE
AUX ENCHERES DU 1^{ER}
SEPTEMBRE 2026 DU LOT
n°3 « Licence IV Var »**

DEPARTEMENT
DU VAR

**COMMUNE
DE VARAGES**

Date de la
convocation :

15 septembre 2026

Nombre de
conseillers en
exercice :

15

Présents : 12

Votants : 12

Votes Pour : 12

Votes Contre : 0

Abstention : 0